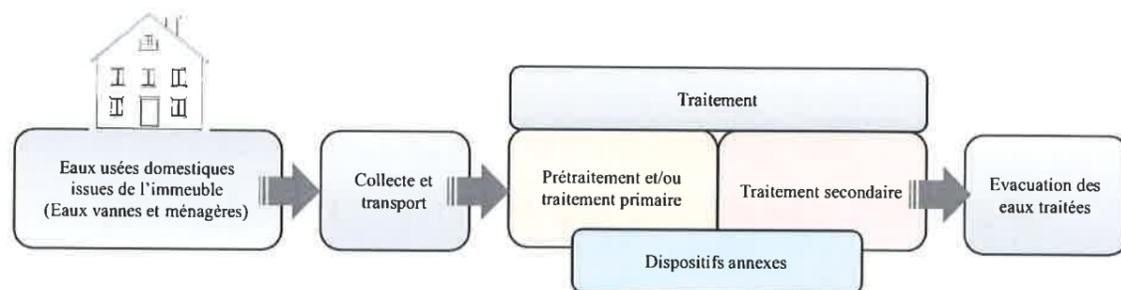


Schéma de principe d'une installation d'assainissement non collectif



Dispositif d'assainissement non collectif existant

Collecte :

Eaux pluviales séparées des eaux usées : **Oui**

Destination eaux pluviales : **Mare**

Prétraitement :

Description	Capacité / dimensionnement	Accessibilité	Etat
Bac à graisses	500 l.	Oui	Correct
Fosse Toutes Eaux	3000 l.	Oui	Correct

Hauteur de boues accumulées : **Faible**

Ventilation :

Ventilation primaire (avant fosse) : -

Ventilation secondaire : **Oui**

Position :

Position : **En toiture**

Traitement :

Description	Dimensionnement	Accessibilité	Etat
Filtre à sable horizontal drainé	5,5 x 7 m	Oui	Correct

Evacuation des eaux usées :

Rejet vers les milieu hydraulique superficiel : **Oui**

Infiltration : **Non**

Type d'effluents : **Eaux usées traitées**

Type d'effluents :

Entretien des éléments du dispositif

Date de la dernière opération d'entretien : **2019**

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) : **Vidange bac à graisse et fosse**

Existence de justificatif : **Oui**

Conclusion sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE
<input type="checkbox"/> Absence d'installation
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)
<input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation
<input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant être raccordé au réseau public de distribution
<input type="checkbox"/> Installation incomplète
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou d'usure
<input checked="" type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut



Fosse Toutes Eaux



Filtre à sable horizontal drainé



Rejet dans la mare



Ventilation



Commentaire du contrôleur

Selon l'arrêté du 27 avril 2012, l'installation contrôlée est sans défaut majeur.

Travaux nécessaires :

- ✓ Faire procéder régulièrement à la vidange de la fosse par une personne ou une société agréée, par le préfet, afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation, (actuellement fait très régulièrement)
- ✓ Maintenir accessibles les ouvrages pour effectuer des contrôles réguliers de l'installation.

Délai obligatoire de réalisation des travaux :

- ✓ Pas d'obligation de délai pour la réalisation des travaux ; dans le cadre d'une vente, le délai est défini à un an après l'acte de vente.

Dossier de demande de mise en conformité du dispositif, à compléter auprès du SPANC au SAT à Eauze.

Le contrôle est basé sur les constatations terrain et sur les informations fournies par le propriétaire (ou son représentant) le jour de la visite. Le service ne peut être tenu responsable en cas d'omission, de fausse déclaration, et d'éventuelles modifications futures à l'initiative du propriétaire.

Information : selon la loi de Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010 l'article 160 précise qu'en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Conseils d'entretien :

Bac à graisses	Fosse septique	Fosse toutes eaux	Préfiltre
6 mois	4 ans	4 ans	1 an

Concernant les filières compactes agréées, il est remis à l'utilisateur, un guide qui explique les modalités d'entretien des ouvrages : suivre les instructions.

Les installations, les boîtes de branchement et d'inspection doivent être fermées en permanence et accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle.

Selon délibération du 3 avril 2018, rendue exécutoire le 6 avril 2018, cette visite, obligatoire, est facturée **125 € HT soit 137.5 € TTC**.

Chargée d'affaire,



Myriam LABAN-BACQUE

La Directrice,



Christel DULHOSTE

Le Président,



Gérard BEZERRA

SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE

Services des Eaux et des assainissements
Bascous, Bretagne d'Armagnac, Castelnaud d'Auzan Labarrère, Cazeneuve, Courrensan,
Eauze, Fourcès, Gondrin, Lagraulet du Gers, Lannepax, Larroque sur l'Osse, Lauraët,
Montréal du Gers, Noulens, Ramouzens et Séailles



Diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif existant

Visite effectuée le : **09/03/2020** en présence de M et Mme LEINEN

Nature du contrôle : **Contrôle effectué dans le cadre d'une vente**

Référence dossier / Réf. Abonné	D - 07920 - 102	100357/13013
Commune / Lieu-dit	CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE	715 RTE DE L ENCLADE
Réf d'Urbanisme / Réf. Cadastres	-	AE 286
Nom et adresse du propriétaire	Madame, Monsieur LEINEN DOLORES ET SERGE 715 RTE DE L ENCLADE 32 440 - CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE	
Nom et adresse de l'occupant	Madame, Monsieur LEINEN DOLORES ET SERGE 715 RTE DE L ENCLADE 32 440 - CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE	

Caractéristiques de l'immeuble :

Type d'habitat : **Dispersé**

Résidence : **Principale**

Date de Construction : **Ancienne, rénovée**

Capacité d'accueil : **4 pièces principales**

Nombre d'habitant(s) permanent(s) : **2**

Période d'occupation :

Alimentation en eau : - Adduction publique : **Oui**

- Alimentation privée : **Non**

Ce rapport de visite a pour but :

- ✓ de décrire **votre installation** d'assainissement non collectif,
- ✓ de définir les points éventuels à améliorer,
- ✓ d'apporter des conseils d'entretien,
- ✓ d'estimer l'impact de votre système sur le milieu naturel,
- ✓ de prévoir les futures visites de contrôles de bon fonctionnement.

ZI Lauron - 32800 EAUZE
Tel. : 05.62.09.82.99 Fax : 05.62.09.79.61 E-mail : spanc@sat32.fr